Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 30.01.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle de Réunions » de la Mairie, sous la présidence de M. Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	**P**	MASSE Stéphane	**P**	MOREL Aline	**P**
ADAM Jean-Marie	**P**	CARPENTIER Jean-Joseph	**P**	LEBLANC Isabelle	**A**
BOUIC Fabienne	**E**	GILLOT Glenda	**E**	FONTAINE Mickaël	**P**
COISPEL Angélique	**E**	CHANDELIER Nicolas	**P**	CORUBLE Julien	**P**
SIX Aurélie	**P**	DESBORDES Jessica	**P**	VENIANT Adrien	**E**
COMALADA Antoine	**P**	RIVOALLAN Isabelle	**E**	AUTIN Christelle	**P**
DELESQUE Cyrille	**P**				

P = présent E= Excusé A = Absent

Date de la convocation : 24.01.2024 Nombre de conseillers - en exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 17

Pouvoirs :
- Mme Fabienne BOUIC donne pouvoir à Mme Aline MOREL
- Mme Glenda GILLOT donne pouvoir à M. Jean-Marie ADAM
- Mme Angélique COISPEL donne pouvoir à Mme Aurélie SIX
- M. Adrien VENIANT donne pouvoir à Mme Jessica DESBORDES épouse VENIANT

Secrétaire de séance : Jessica Desbordes épouse VENIANT

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13.12.2023.

Décision du Conseil Municipal : Monsieur COMALADA fait une remarque en précisant qu'à la dernière réunion la société Casal Sport avait été retenu pour le projet Espace Jeunes.

Après cette remarque et cette rectification, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 13.12.2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :
1) En incluant le point suivant : Courrier de M. Cousin concernant une course cycliste
2) En passant le rapport de la Commission « Sport – Jeunesse – Culture – Jumelage »

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces modifications de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

- Communications du Maire

1) Maison des Adolescents Caux Maritime

La Maison des Adolescents Caux Maritime a ouvert ses portes en avril 2022 Elle propose :
- Un espace d'accueil et d'écoute de première ligne à destination des jeunes (12-20 ans) et de leur famille,
- Des actions de sensibilisations sur des thématiques adolescentes dans les établissements scolaires et l'ensemble des lieux réunissant des jeunes,

Elle a déjà engagé un travail partenarial sur le territoire de Bacqueville avec le collège Guy de Maupassant.

L'association dispose maintenant d'un camion aménagé permettant de proposer une offre itinérante.
A titre expérimental il sera à Bacqueville-en-Caux, sur la place, de 14h à17h30, une fois tous les 15 jours, à compter du mercredi 31 janvier.

2) UNCAFN

Le président cantonal de l'Association Nationale des Combattants en Afrique du Nord nous remercie de la subvention attribuée en 2023

3) Un courrier venant de l'association Bacq'Forme, pour une demande d'agrandissement, le dossier est transféré à la commission « Sport – Jeunesse – Culture – Jumelage » pour étudier le dossier.

4) Une convention de mise à disposition d'un terrain communal a été signée avec l'association La Boule Bacquevillaise.

   Monsieur CORUBLE souhaite savoir si l'interdiction de construire sur ce terrain a été spécifiée dans la convention.
   Monsieur le maire lui répond que c'est notifié sur le procès verbal d'une réunion de conseil municipal.

5) Pendant l'arrêt de Mme Stéphanie REMY, les compétences sur la gestion du personnel ont été distribuées comme suit :

   - M. Stéphane MASSE gère le personnel de l'équipe « Espace Vert »
   - Mme Aline MOREL gère le personnel de l'équipe « Bâtiment »
   - M. Jean-Marie ADAM gère le personnel administratif
   - Et M. Delarue reste signataire pour toute demande.

- Rapport de la Commission « Finances », Jean-Marie ADAM

1) Subvention 2023 de l'USBP

- Nous avions lié son montant à une réduction de la consommation de gaz : Habituellement nous versions 6 000€. Pour 2023 nous avons prévu de verser dans un premier temps 5 500€ et un complément de 1 000€ en fin d'année si la consommation de gaz avait baissé de 10% par rapport à 2022.

La consommation ayant baissé de 19% la Commission propose de verser le solde de 1 000€.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

2) Demandes de subvention

- MFR de St Valéry en Caux. Deux bacquevillais sont dans cette école.
- MFR de Neufchâtel en Bray : Une bacquevillaise est à cette école.
- Rêve : Maladies des enfants.
- Charline : Aides liées aux pathologies cardiaques des enfants.
- Association Nationale des patients des scléroses en plaques.
- CFA des Bâtiments de Dieppe. Formation des apprentis occupés dans nos entreprises locales.

Il s'agit de 6 associations hors commune.

La Commission propose de ne pas donner suite à ces demandes
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

a) Le SIVOS : Il a un remboursement d'emprunt en début d'année et besoin d'un versement anticipé d'une partie de sa subvention, soit 75 000€.

b) Le CCAS : En début d'année les versements du département tardent à venir.
Un acompte anticipé de 10.000€ sur sa subvention est nécessaire à sa trésorerie.

La Commission propose de donner un avis favorable à ces demandes.
Le Conseil Municipal valide les propositions de la Commission.

c) Jumelage : L'année 2024 est son 50ème anniversaire.
L'association souhaite mettre en place une manifestation à la hauteur de l'évènement et demande une subvention 2024 revalorisée.
La subvention habituelle est de 1 500€

La Commission propose de doubler la subvention mais veut savoir précisément à quelles actions sera consacré ce complément de 1 500€.
Monsieur Chandelier prévoit un cadeau « une cloche en bronze » et une cérémonie pour le 50ème anniversaire du Jumelage.
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

3) Attribution de bons d'achat aux bénévoles de la bibliothèque

L'année passée, la municipalité a offert deux bons d'achat (2 x 10 €) aux bénévoles de la bibliothèque.
Renouvelons-nous cette démarche en début d'année 2024.
Cela concerne sept bénévoles.

La Commission propose de donner un avis favorable au renouvellement
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

4) La numérisation de l'état civil

Nous avions un moment envisagé de confier cette mission à une entreprise extérieure et escomptions sur une subvention qui n'a pas été possible.
Il s'avère que cette opération peut se faire en interne (sur les moments de creux des agents d'accueil).

La Commission propose de le faire en interne
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

5) L'éclairage public de la résidence Jacqueline Lorphelin

Il n'a pas été activé sur avis de la majorité des résidents « Cauchois ».
Bien que privée la résidence est restée ouverte à la circulation et traversée par les piétons, entre autres, des enfants se rendant aux écoles.

La Commune a la possibilité de faire activer l'éclairage public de ce secteur, sous réserve qu'une convention soit signée avec le syndicat de copropriétaires.

La Commission propose de prendre en charge la consommation d'électricité, sous réserve que la convention précise que la résidence restera ouverte, et demande à avoir une évaluation préalable du coût.

Monsieur Adam précise que le coût devrait être d'environ de 358-359 €, cela correspond à une autre résidence qui a autant de lampadaires à LED.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

6) Le traitement des archives

Nous avons reçu le devis de centre de gestion : (3 444€ subventionnable à 50%) La demande de subvention a été demandée début décembre.
Le centre de gestion nous consacrera 12 jours de travail prévus en mai. Si ce n'est pas terminé une nouvelle opération sera demandée pour 2025.
Nous devons fournir des cartons pour stocker provisoirement les archives à détruire et faire procéder à leur destruction. Cette ultime opération ne peut être réalisée qu'après réception d'un procès-verbal de destruction signé d'un responsable des archives départementales (délai moyen de retour d'un mois).

7) La location du Haras

Le bail souhaité n'étant pas encore établi, la convention annuelle a été renouvelée pour 2024.
Le loyer est majoré de l'indice national des fermages 2023, soit de 5,63 %. Il passe mensuellement de 441,24€ à 465,24€.
Les charges d'eau et d'électricité ont été ajustées sur les dépenses constatées en 2023.
Elles passent mensuellement pour l'électricité de 308€ à 563€ (42% à la société des courses et 58% à Camille Legall) et pour l'eau de 71€ à 143€ (25% à la société des courses et 75% à Camille Legall).
La notaire chargée du bail a été relancée et nous l'avons rencontrée vendredi 26 janvier.
Elle examine la convention afin de voir s'il est possible de la convertir en bail rural.

8) Les demandes budgétaires 2024

Elles ont été passées en revue et seront approfondies lors de l'élaboration du budget 2024, après connaissance du compte administratif 2023.
La prochaine réunion finance se déroulera le 21 février 2024 à 18h

9) Achats

Ils ne peuvent plus se faire sans bon de commande. Sont habilitées à les rédiger Stéphanie Rémy, Valérie Dubuc et Virginie Canu.

- Rapport de la Commission « Communication », Jean-Marie ADAM

1) Le bulletin municipal

Celui de janvier a été apprécié de l'union commerciale pour sa première page.
Y a-t-il un bon retour du questionnaire concernant le plan de sauvegarde.
Madame Six confirme que cela marche plutôt bien.

- Rapport de la Commission « Sport - Jeunesse - Culture - Jumelage », Antoine COMALADA

1) Parcours touristique avec Adeline et Zoé de la Communauté de Communes Terroir de Caux
Le parcours touristique doit être opérationnel pour le printemps**.**

2) Projet : Dans le cadre des Commémorations Débarquement Monsieur COMALADA propose que soit projeté le Film « Les Gas des Callouins » à salle des fêtes de Bacqueville ?

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

3) Urban Trail proposition de période de réalisation

Le Conseil Municipal propose de faire l'Urban Trail sur la période de septembre.

4) Espace jeunes et terrain de foot

M. Burel monte le dossier de subvention, pour le terrain de foot, avec un coup de main de M. Véniant pour un projet en 2025.
Concernant le City stade, Monsieur Comalada souhaite un autofinancement, car les subventions sont gelées pour l'instant et les jeunes commencent à s'impatienter.
Le Conseil Municipal propose de voir avec la Commission finance si cela est possible au budget.
Monsieur Adam précise qu'avec subvention ou pas il faudra avoir les moyens de le financer en 2024, puisqu'il y a un décalage dans le temps entre accord de subvention et versement.

5) Courrier de M. Cousin pour une course cycliste

Une Course cycliste traversera Bacqueville-en-Caux, elle se déroulerait l'après-midi du 20 mai 2024 Le départ se ferait de Luneray, la course passerait sur les rues suivantes : rue de libération, rue aux juifs, rue de 12 apôtres, place du Général de Gaulle et route neuve, ensuite elle prendrait la direction de Lammerville. Seul le sens de circulation des vélos est autorisé par les voitures.
Une demande de subvention est demandée à la Commune et la présence de la Gendarmerie.
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le passage de la course cycliste sur la commune.
Le dossier est transmis à Monsieur Comalada afin qu'il voie les modalités pratiques avec l'organisateur.

- Rapport de la Commission « Logements – Bâtiments », Aline MOREL

1) Attribution du logement n°15 Résidence les Hortensias

1er Mme Leclercq Roussel Béatrice.

2ème Mme Lépine Mancuso Léone.

3ème M. et Mme Blondel Jean- Claude. Mme CHERON

4ème Mme Chandelier Odile.

Madame MOREL précise que M. et Mme Blondel ne recherche plus de logement donc c'est Mme Cheron-Latouche Rose –Marie qui passerait en 3ème position.
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

2) Dossier mairie

a. Résiliation du marché avec En Act :

La procédure pour résilier un marché de prestations intellectuelles dépend du motif de la résiliation et des conditions prévues dans le contrat.

Selon le code de la commande publique, il existe plusieurs cas de résiliations possibles :

- Faute,

- Convenance,
- Force majeure,
- Inexécution.

Dans le cas présent, il s'agit d'une résiliation de convenance. La résiliation pour convenance du pouvoir adjudicateur, peut intervenir à tout moment, pour des motifs d'intérêt général ou de modification de besoins. Le titulaire a droit à une indemnisation de ses frais et de son manque à gagner. La résiliation doit être notifiée au titulaire du marché par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant de donner date certaine à la réception. Elle doit préciser le motif, la date et les effets de la résiliation. Le titulaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la notification pour présenter ses observations et ses démarches d'indemnisation. Le pouvoir adjudicateur dispose ensuite d'un délai de quatre mois pour lui notifier sa décision. En cas de contestation, les parties peuvent recourir à un règlement amiable ou à un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Actuellement En Act dispose d'un contrat pour " la mise en conformité et l'amélioration énergétique de la mairie" pour un montant de marché de travaux estimé en 2017 à 800 000 euros HT.

Le scénario 1 estime un montant de travaux à 2 240 000 euros HT soit plus du double par ailleurs l'objet de la mission n'est plus "une mise en conformité et une amélioration énergétique mais " une restructuration et rénovation énergétique de la mairie et de la salle polyvalente". Sachant son taux de 9.5% en 2017, ces honoraires actualisés seraient de l'ordre de 212 800 euros HT. Ce nouveau montant de marché imposerait un avenant avec une augmentation de montant de marché de 240 %, le seuil de pourcentage acceptable d'avenant par le Code de la Commande Publique est de 50%. Le montant HT du marché de Maitrise d'œuvre signé avec le cabinet En Act s'élève à 88 300 euros HT. La somme de 37 940 euros HT a déjà été réglé correspondant aux missions : DIAG + Relevé de l'existant + AVP. En cas de résiliation, 4% de la somme HT restant due devrait être versé soit 2 014.40 euros HT sans actualisation, soit environ 7 000 euros avec actualisation.

La Commission propose de demander un rendez-vous avec M. Ridel pour regarder le projet initial avec les chiffres. Le Conseil Municipal valide à l’unanimité la proposition de la Commission et la commission souhaite être présente lors du rendez-vous avec M. Ridel.

b. Assistance à maitrise d'ouvrage :

Au conseil du 29 juin 2022, il a été décidé de prendre une assistance à Maitrise d'ouvrage pour les futurs travaux de la mairie.

Ciclop nous à donner un premier devis par rapport au projet 1(validé au conseil du 13 décembre 23).

La Commission propose d'attendre le rendez-vous avec M. Ridel et de prévoir 2 autres devis.

Le Conseil Municipal valide à l’unanimité la proposition de la Commission.

3) Garage gendarmerie

- Pour information, une négociation entre les états-majors de la gendarmerie et des pompiers a eu lieu, la gendarmerie a décidé de restituer les 6 garages aux pompiers pour le projet d'agrandissement de vestiaires homme et femme et a fait une demande à la mairie pour la construction de 3 garages.

Présentation des plans des garages.

Choix de la construction : par une entreprise.

Un premier devis a été demandé aux clôtures Tropardy pour sécurisation de la gendarmerie.

Pour la réalisation de l'éclairage publique et la clôture, la gendarmerie pourra nous allouer un surloyer pendant 5 ans.

La Commission demande deux autres devis (voir avec les entreprises Bohin Bacqueville et M. Guéville Fabrice Thill Manneville) + deux autres devis pour la construction.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.
Pour l'éclairage public de la Gendarmerie, une convention sera signée dès demain et envoyer à Mme Bellot

4) Diagnostique logement

La Commission a regardé les logements qui ne sont pas correctement isolés, il y a 7 logements :
Les 3 logements du Haras, 2 maisons à côté des écoles rte de Pierreville, la maison (Mme Dragée, M. Petit) rue des martels.
La Commission a demandé un devis si on fait tous les diagnostiques, il y en aurait pour 1400 TTC. Je vous propose de commencer par le haras, il y en aurait pour 550 euros et d'en faire chaque année et de prévoir des travaux.

La Commission est d'accord

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

- Rapport de la Commission « Travaux - Urbanisme - Cimetières - Fleurissement - Cadre de vie », Stéphane MASSE

1) Fleurissement 2024

La Commission accepte le devis de Graines Voltz d'un montant de 5 570.57 €.
La Commission demande à l'équipe « Espace Vert » de faire deux massifs afin de marquer les 50 ans du Jumelage et l'arrivée des Canadiens il y a 80 ans.
Pour les 50 ans du Jumelage, près de la poste et celui des 80 ans pour l'arrivé des Canadiens près de l'ancienne Gendarmerie.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

2) Vidéo surveillance

En 2023, une étude a été demandée à la gendarmerie, afin de placer des caméras dans le bourg et sa périphérie. 10 points ont été identifiés.
Une rencontre a eu lieu avec Lease Protect pour une location.
Une rencontre est prévue avec la ville de Auffay le 17 février 2024 à 15h30 pour étudier l'achat de caméra, la commission se réunira pour étudier ces deux propositions.

Un mail sera envoyé aux membres de la commission afin que ceux qui souhaitent assister à cette rencontre puissent prendre leurs dispositions.

3) Achat de matériel pour l'équipe « Espace vert »

L'équipe des « Espace vert » demande de mettre au budget 2024 :

- 2 souffleurs pour une somme autour de 2 000 €
- 1 nettoyeur thermique autour de 2 500 €

Différent devis seront présentés à la commission après le vote du budget

- 1 aspirateur de feuille thermique, nous allons commencer par une location en 2024 et le mettre en achat en 2025.

Le Conseil Municipal demande que les propositions soient étudiées en commission avant que le conseil vote la dépense. Le Conseil Municipal demande que les agents techniques procèdent à l'inventaire du matériel et de leur état de fonctionnement.

- Rapport de la Commission « Foires – Marchés – Commerces – Fêtes », Jean-Joseph CARPENTIER

1) Modification de la commission- Intégration de deux nouveaux membres

M. Jim SENECAL et Mme Chloé CARPENTIER sollicitent la possibilité d'intégrer la Commission
La Commission est d'accord.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

3) Foire agricole du 8 mai 2024

La Foire agricole est prévue sur la journée de 9h à 17h. Un appel sera fait auprès des associations, leurs demandant si elles souhaitent s'associer à cet évènement.
Madame Morel sollicite Monsieur Carpentier pour obtenir la liste des travaux prévus dans le cadre de la foire agricole.
Le Conseil Municipal demande à l'unanimité que cet évènement se termine à 13h pour laisser le temps aux employés communaux de nettoyer la Place du Général de Gaulle à partie de 15h.

4) 13 juillet 2024

Comme chaque année il y aura une retraite aux flambeaux et un feu d'artifice. La retraite aux flambeaux (distribués à 20h) partira du stade à 20h30. Le feu d'artifice sera tiré à 23h.
Un appel d'offre va être fait auprès de deux artificiers afin de pouvoir comparer les prix.
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission.

5) Marchés nocturne 2024

Il y en aura deux. Le vendredi 5 juillet et le vendredi 2 août de 17h à 23h.
Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de la Commission, mais demande de revoir en commission l'organisation sur l'emplacement des exposants selon le nombre d'inscrits.

6) Marché de Noël 2024

Il est envisagé de faire sur deux jours, en utilisant le gymnase. La demande a été déposée à la Communauté de Communes et nous attendons sa réponse. La date de la manifestation sera arrêtée en fonction de la disponibilité des locaux.
Le Conseil Municipal attend d'avoir plus de précision.

7) Marché du mercredi

Il est rappelé que les barrières doivent être mises entièrement par les agents communaux avec les arrêtés. Il est aussi demandé à ce que les anciens panneaux rappelant les horaires d'interdiction soient ressortis. Voir pour un contrat avec une fourrière.
Le Conseil Municipal demande à ce que soit fait un inventaire des barrières, car un certain nombre a disparu, rappelle que les agents doivent mettre les barrières de façon systématique et ajoute qu'un contrat de location devra maintenant être établi avec les associations et autres emprunteurs, comme les bancs et les tables.

- Questions diverses.

1) Une demande de subvention par une association sportive du collège de Guy de Maupassant vient d'arriver. Elle sera examinée par la commission finances le 21 février.

2) Mme Autin demande si c'est normal que la voie verte soit si sale ? Un courrier sera refait à l'Agriculteur lui rappelant qu'il doit nettoyer ce qu'il salit.

3) Madame Morel demande où en est la sécurisation de la plaque d'égout.

4) Concernant les radars pédagogiques un petit compte rendu est prévu pour le 15 février 2024. Mme Morel demande un contrôle car les camions roulent trop vite.

5) Madame Six demande si la sécurisation du candélabre percuté près du cabinet dentaire a été remise.

6) Monsieur Chandelier s'inquiète des détritus restant sur les trottoirs, notamment au niveau de la caisse d'épargne et souhaite qu'un mot de rappel à l'ordre y soit déposé.

7) Mettre des tas de sable en cas d'intempérie et prévoir les agents en avance.

8) Faire une charte pour les agents communaux pour les véhicules

Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : 05.03.2024 à 20h

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h05.